

Le 2 octobre 2021,

Didier de Amorin – 4 rue du pré des chats 51500 Villers-Allerand

Objet : Avis défavorable au projet de la SNCF de création d'un bassin de rétention de crues exceptionnelles sur la Germaine.

Bonjour,

Je tiens tout d'abord à souligner la qualité du travail réalisé sur ces dossiers notamment sur les dimensions techniques et statistiques même si cela les rend particulièrement difficiles d'accès au commun des mortels dans le cadre d'une enquête publique. Mais compte tenu des avis unanimement favorables des différentes instances d'ores et déjà rendus et compte tenu du fait que l'ONF a déjà donné son accord à la SNCF au déboisement dans quelques jours de près de 2 hectares dans la perspective de la mise en œuvre de ce projet, je ne me fais pas beaucoup d'illusion sur l'impact des remarques qui seront formulées sur les événements à venir : une grande partie des dommages négatif sera déjà faite alors autant allez chercher les impacts positifs car j'ai bien compris qu'il y en avait quand même.

La question que je me suis posé sur ce dossier est la suivante : si c'était un projet de particulier, si je devais me lancer dans cette initiative avec mon argent, le ferais-je ? La réponse en ce qui me concerne est très claire et très rapide à prendre et c'est NON. Déclencher un projet de cette envergure avec son impact environnemental direct sur ce lieu d'implantation et à ce coût !! Mais c'est vrai que là j'extrapole car le coût de ce projet pharaonique n'est bizarrement pas communiqué. Quand je parle de coûts, ce sont ceux de réalisation (une fois) et les coûts d'entretien (beaucoup, beaucoup de fois) surtout pour un retour sur investissement qu'on attend au mieux trentennal voire centennal !! Si je rajoute que l'argent du financement vient soit des usagers soit du contribuable et que je fais partie des deux, on aurait pu attendre plus de transparence et juger sur chiffres de la grande pertinence de cette réalisation.

Comment se justifie cette pertinence alors ? Deux justifications sont avancées :

- La Sécurité des usagers
- Le rupture du service aux usagers appelé aussi « perte d'exploitation »

Impossible de transiger sur le point de la Sécurité bien sûr : mais sans prétendre être un expert, il y a sans nul doute des solutions beaucoup moins onéreuses et beaucoup plus fiables à mettre en œuvre pour signaler un danger sur le trafic à l'intérieur de ce tunnel et d'interrompre la circulation si la situation la rend dangereuse.

Ce qui conduit au deuxième point : la perte d'exploitation et la rupture de service. Je rappelle préalablement que je suis un usager des services de la SNCF et que je sais à ce titre, que des certains événements de rupture de services sont malheureusement bien plus fréquents que des crues de la Germaine. Combien y aura-t-il de jours de grève ou de rupture de caténaire dans les 100 prochaines années et combien faudrait-il dépenser pour réduire le risque à zéro ?

Revenons quelques instants sur la question de l'entretien des installations qui me paraît primordiale dans cette affaire à bien des égards : aussi sérieuse que soit cette étude, sur des échéances aussi longues, les événements ont assez peu de chance de se passer comme ils ont été prévus (les exemples en la matière sont nombreux) et surtout si l'entretien des installations en place n'est pas opérationnel le jour venu. Si je me permets de faire ce type de remarque, c'est bien parce que dans l'évènement déclencheur de ce projet, l'état d'entretien des différents moyens de maîtrise ont été

(ou auraient dû être) mis largement en cause (Bois de coupe dans les fossés , branchages dans les regards d'évacuation, etc ..)

En conclusion : Ce projet est selon moi trop couteux pour la collectivité au vue de la fréquence du bénéfice attendu et son impact sur notre forêt est trop important. Comme j'ai peu d'illusion sur la remise en cause de la solution à ce stade, je serai fortement motivé à suivre le respect des engagements de la SNCF en matière de réduction de l'impact environnemental et de l'accessibilité aux usagers de la forêt , c'est-à-dire :

- Le maintien du cours actuel de la germaine
- Le maintien de la zone boisée existante en dehors de la stricte zone réservée au bassin
- La réhabilitation du chemin forestier le long du cours de la germaine

Et demande en sus ,

- La sécurisation d'accès réduite aux installations clefs (regards , déversoirs) et l'ouverture maximale au public de la zone concernée y compris au bassin qui devrait statistiquement resté sans eau dans les 99 ans et 362 jours à venir .

D de Amarin

ENQUETE PUBLIQUE

PROJET SNCF DE CREATION D'UN BASSIN D'ECRETEMENT

De : Gaëlle FLOCH, 4 rue du Pré aux chats, 51500 VILLERS-ALLERAND

QUESTION 1 :

Pourquoi l'ONF a-t-il donné son accord à la SNCF pour le démarrage du déboisement des parcelles concernées, avant la clôture et les conclusions de l'enquête publique ? N'est ce pas faire fi de la procédure démocratique en cours ?

QUESTION 2 :

La première justification de ce projet est d'éviter les interruptions de service de la ligne SNCF Reims-Epernay dues aux inondations dans le tunnel de Rilly La Montagne et les pertes d'exploitation qui en résultent.

Pourquoi l'analyse financière du projet n'est-elle pas communiquée dans le cadre de cette enquête publique, permettant à chacun d'apprécier si les bénéfices attendus sont à la hauteur des investissements financiers nécessaires et des conséquences écologiques du projet ?

QUESTION 3 :

Pourquoi les infrastructures existantes créées sur le site pour drainer les eaux pluviales et éviter les inondations n'ont-elles jamais été entretenues de manière à rester opérationnelles ?

Il est ici question des fossés et buses présents sur le site, dont quelques photos figurent en annexe.

QUESTION 4 :

D'autres scénarios alternatifs à la création de ce bassin d'écrêtement ont-ils été étudiés, notamment la remise en fonction des infrastructures existantes (fossés, buses) ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, pourquoi l'analyse comparative de ces différents scénarios ne figure-t-elle dans le dossier de ce projet ?

ANNEXES

Photos des canalisations et fossés existants, non entretenus



Piccola n° 15



II



Dumargne Didier

9 rue du pré des chats

51500 Villers -Allerand

Enquête publique concernant le bassin d'écroulement des crues envisagé au-dessus du tunnel ferroviaire côté Germaine.

En préambule, je souhaite faire les remarques suivantes :

- A la lecture du dossier mis à disposition du public, je note que l'échéancier concernant les travaux de ce bassin est acté par les services de l'Etat avant même que l'enquête publique ne soit ouverte.
- Les conclusions du rapporteur public ne seront certainement pas encore connues, quand le défrichement de l'emprise de ce projet, programmé en octobre 2021, sera déjà en cours.
- Dans ces conditions l'enquête publique est-elle pertinente ?

Je suis retraité de l'Office National des Forêts. Technicien forestier territorial, affecté à la forêt domaniale du Chêne à la Vierge (2002 à 2020), j'ai participé aux premières réunions de concertation quand la SNCF a émis le souhait de sécuriser l'entrée du tunnel suite aux inondations du 7 juin 2007.

Je connais bien les lieux. Je me permets donc d'apporter les observations suivantes :

1) Vous trouverez en annexe 1 un plan qui retrace le cheminement des eaux de ce secteur. On voit que toutes les eaux, en dehors du bassin versant de « l'Herbesonne » convergent vers les 2 buses de diamètre 800mm chacune, situées au-dessus de la tête du tunnel.

En effet, les différents passages sous chaussée de la route forestière font confluer les deux bassins versants EST et OUEST vers les deux buses de 800mm.

Ne serait-il pas judicieux d'envisager un partage des eaux en supprimant les différents passages busés qui traversent la route forestière dite « du chemin de service » ?

Les eaux du bassin versant OUEST seraient acheminées par le fossé bordier côté droit de cette route forestière rejoignant le bassin versant de « l'Herbesonne » sans transiter par le dessus du tunnel.

I

Cela nécessiterait seulement un reprofilage conséquent de ce fossé bordier avec accès aux parcelles forestières pour les exploitations.

2) Les 2 buses de 800mm localisées juste au-dessus du tunnel sont-elles vraiment le point noir ?

Les causes identifiées, précisées page 16 ,étude d'impact sur l'environnement version 1 de l'édition du 9 /12/2020, sont :

a) Un débordement du fossé du chemin forestier contigu au tunnel, c'est-à-dire venant de » l'Herbesonne »

b) Un débordement des mares situées dans la propriété riveraine

c) La pression de l'eau sur le toit du tunnel

Le cours d'eau « La Germaine » n'est même pas mentionné ! et ce sont les eaux de ce cours d'eau qui doivent être déviées dans un bassin susceptible d'accueillir 25000m³ !!

- S'agissant du débordement du fossé bordier captant les eaux de « L'Herbesonne »,c'est tout à fait improbable. En effet, des travaux avaient été entrepris par la SNCF , suite à une inondation de mars 2001.(un merlon en face de la sortie de l'Herbesonne et une surélévation du virage à la hauteur de la barrière en bois au- dessus de la tête du tunnel).

Ces travaux empêchent désormais les eaux de basculer côté tunnel même dans le cas où elles débordent sur le chemin.

- Sur de nombreuses photos, notamment en couverture de presque tous les documents fournis, on voit un écoulement énorme sur le côté de l'entrée du tunnel. D'où vient réellement toute cette eau ?

Lors des réunions de concertations j'ai souvent évoqué le rôle des bassins versant du Chêne Alosse ainsi qu'une partie du versant EST de 29 ha située dans la propriété privée.

La topographie de ces massifs est très pentue. Cette forêt privée est dédiée à la chasse commerciale avec des densités de gibier telle que le parterre est complètement damé, supprimant toute végétation herbacée. Il en résulte un sol imperméabilisé favorisant les écoulements rapides des eaux vers l'entrée du tunnel.

Il est noté page 69 de l'étude d'impact sur l'environnement : « Actuellement, les eaux du bassin versant EST d'une surface de 29 ha descendent le long du talus et rejoignent la ligne ferroviaire puis l'entrée du tunnel côté Germaine et s'écoulent dans le tunnel vers Rilly la Montagne ».

Dans un document qui nous avait été fourni (annexes 2 et 2 bis) rédigé par Mr Havot de la Délégation Infrastructure Ingénierie de la SNCF daté du 8 juin 2007, c'est-à-dire le lendemain des inondations, il était précisé photos à l'appui :

« De l'eau a ruisselé à l'arrière du mur gauche, mais elle provenait aussi du débordement de la mare », puis plus loin « l'eau qui s'est écoulée à grande vitesse et gros débit provenait de la mare située dans la propriété voisine à 50 mètres de la tête du tunnel »

La SNCF conclut elle-même que La Germaine n'est pas en cause ! alors pourquoi la dévier dans un immense bassin 320 mètres en amont ?

La responsabilité de cette forêt privée dans les inondations récurrentes ne sont à mon sens pas suffisamment approfondies.

Toutefois je relève dans les documents la création d'un fossé béton de drainage sur un linéaire de 350m parallèle à la voie ferrée côté gauche en allant vers Germaine, puis une évacuation sur un linéaire de 300m par un collecteur de 1000mm.

Les documents mis à notre disposition ne précisent pas l'endroit exact où commence ce fossé en béton, et c'est bien dommage.

Cet ouvrage ne pourrait-il pas collecter aussi les eaux de la Germaine à la hauteur des 2 buses de 800mm à partir du seuil de 0,65 m3/s qui est le point critique à partir duquel les eaux doivent se rejeter dans le bassin envisagé, et ne pas attendre une crue centennale comme c'est précisé page 108 de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce qui éviterait la création de cet immense bassin et toutes les nuisances qui en découlent.

-la troisième cause identifiée est la pression de l'eau sur le toit du tunnel. Ce problème n'est-il pas la vraie motivation à la création de ce bassin étanche ?

Ci-joint en annexes 3 et 3 bis, des photos de mai 2007, c'est -à-dire avant l'orage du 7 juin prises de l'intérieur du tunnel. Il est précisé : « Les écoulements, généralement à forts débits, provenaient de trous, saignées ou forages existants.... » il est noté avec photos à l'appui, « des résurgences, des fuites par des trous de reconnaissance, mais aussi par des gaines sorties de leurs saignées etc... »

Ce tunnel a 170 ans et est en mauvais état par endroits. Est-ce pour autant légitime de sacrifier 1,8ha de forêts et d'anéantir un site naturel magnifique afin de pallier aux défauts de cet ouvrage ?

A mon sens NON.

En outre, d'autres aménagements moins coûteux et faciles à mettre en place pourraient aussi être réalisés :

1) la confection d'une grille sur toute la largeur de la Germaine bloquant ainsi les embâcles qui obstruent l'entrée des 2 buses de 800mm. Cette grille est actuellement effective sur la moitié seulement de la largeur du cours d'eau.

2) L'entretien régulier de toutes les entrées de buses.

3) Le démontage des 171 mètres bétonnés de la Germaine confectionnés par nos amis les occupants lors de la deuxième guerre mondiale. En effet, plus l'écoulement est lent comme auparavant avec les méandres et moins on risque les inondations.

3) De la même façon, à quoi sert le bétonnage du fossé de l'Herbesonne ? l'eau prend une telle vitesse qu'elle accentue les creusements à la sortie du fossé bétonné.

4) à hauteur du 2ème regard triangulaire, (page 65 du dossier autorisation environnementale) il a été créé en 2017 une descente avec échelle réduisant ainsi les diamètres d'évacuation des eaux et conduisant à la rétention d'embâcles. Il devrait être corrigé, et tout au moins entretenu.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, je demande une nouvelle étude de ce dossier.

Fait à Villers-Allerand le 3 octobre 2021

Didier Dumargne

ANNEXE 2



Photo n° 5 : arrivée d'eau vue depuis la mer



Photo n° 6 : arrivée d'eau vue vers la tête Germaine



Photo n° 7 : sous le déversement

De l'eau a ruisselé à l'arrière du mur gauche mais elle provient aussi du débordement de la mare.



Photo n° 8 : arrivée du mur côté gauche vu du haut



Photo n° 9 : arrivée du mur côté gauche vu du bas

111

ANNEXE 2



Photo n° 2 : photo-forme ferroviaire vue depuis la tête Geminale du tunnel



Photo n° 3 : végétation dense sur une partie de la hauteur d'env. 5 2011

L'eau qui s'est écoulée à grande vitesse et gros débit provient de la mare située dans la propriété riveraine, à environ 50 m de la tête du tunnel.



Photo n° 4 : mare vue depuis le grillage de la propriété

ANNEXE:3

Au Pm 290, l'eau collectée par le puits (en attente de chemisage) était évacuée pour l'essentiel par la conduite mise en place après les inondations de mars 2001 et l'opération de découverte du puits. Toutefois une partie des eaux s'est écoulée à proximité immédiate de la caténaire par un trou de reconnaissance qui n'a pas été obturé hermétiquement (photos n° 9 et 10).

Photo n° 9 : Au Pm 290, câbles de sécurité ramassés en place. Niveau de base du puits.



Photo n° 10 : Au Pm 290, l'eau par écoule de reconnaissance du puits.



VI

ANNEXE 3 Bús

c) des résurgences d'eau à l'intérieur du tunnel (voir relevé Autocod en annexe) des Pm 189 à 210 (photos n° 6 et 7) et des Pm 270 à 290. Les écoulements, généralement à forts débits, provenaient de trous, saignées ou forages existants. Au Pm 189, en rein côté gauche, une gaine PRT a été partiellement sortie de la saignée par la pression de l'eau (photo n° 8).



Photo n° 8 : fuite par une gaine PRT sortie de la saignée au Pm 189 à gauche



Photo n° 6 : résurgences en rein côté gauche au Pm 190



Photo n° 7 : écoulement par un joint creux au Pm 191 à gauche

VII

Pièce n° 17

Sujet : Enquête "SNCF - Germaine" - Avis 3

De : DDT 51/SEEPR/ICPE (Procédures environnementales) emis par MONTAGNE Boris (Adjoint au chef de cellule) - DDT 51/SEEPR/ICPE <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Date : 05/10/2021 à 10:01

Pour : Claude & Yvette <yvette.vignon@free.fr>, MORIGNY Florent - DDT 51/SEEPR/PE <florent.morigny@marne.gouv.fr>

Bonjour Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un avis relatif au dossier susvisé.

Respectueusement
Boris Montagne

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique GERMAINE AP n°2021-EP-127

Date : Sat, 2 Oct 2021 09:03:22 +0200

De : > fougedoire.alexandre (par Internet)

[<fougedoire.alexandre@gmail.com>](mailto:fougedoire.alexandre@gmail.com)

Répondre à : fougedoire.alexandre <fougedoire.alexandre@gmail.com>

Pour : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Bonjour,

dans le cadre de l'enquête publique ouverte concernant la demande de défrichage et de "dérogation espèce protégée", relative à la création d'un bassin d'écrêtement des crues, confortement des berges et collecte des eaux", j'ai des remarques à formuler que je n'ai pu réaliser lors de ma présence à la mairie de Germaine le jeudi 23 septembre 2021:

Avant de défricher et de mettre en danger des espèces animales et végétales protégées, il serait plus logique, plus rentable et plus intelligent de s'occuper des causes à l'origine des problèmes de crues, à savoir:

-L'absence totale de nettoyage et d'entretien des différents cours d'eau venant se jeter dans la rivière "la Germaine" au niveau de l'entrée du tunnel. En effet, les canaux et ruisseaux du bassin versant sont pour la plupart pas ou peu entretenus et remplis de branches. Dans certaines zones, les bucherons ont même entreposés des grumes (cf. photos jointes) et des tas de buches DANS LE FOSSE I

-L'absence total de curage et d'entretien du cours d'eau "La Germaine" en amont comme en aval du projet de bassin.

-Le défrichage non raisonné de nombreuses parcelles de bois situées en amont du projet qui laisse le sol "nu" (cf photos jointes), permettant ainsi un écoulement des eaux de surfaces sans possibilité pour l'eau d'être capté par les végétaux et les sols.

En résumé, ce projet, dont la principale cause et le non respect des règles propres aux riverains de "La Germaine" et de ses affluents, ne traitera donc pas le problème, il s'agira encore d'un n-ième "pansement" qui entrainera des débordements en amont et en aval du bassin.

Enfin, étant donnée la très faible fréquence d'apparition de ces débordements, le coût "écologique" me paraît clairement disproportionné étant donné le faible bénéfice qu'apportera ce projet de bassin.

Conscient des enjeux économiques de tels projets, mais également conscient de l'atteinte importante de ce nouveau projet sur la faune et la flore présente dans la forêt de la montagne de Reims, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Alexandre FOUGEDOIRE,
8 rue d'Avenay,
51160 GERMAINE







—IMG_20210919_113605[1].jpg



—Pièces jointes :

IMG_20210919_113333[1].jpg	1,8 Mo
IMG_20210919_113352[1].jpg	1,7 Mo
IMG_20210919_112559[1].jpg	2,0 Mo
IMG_20210919_113605[1].jpg	1,3 Mo

